

***KOTAVA Tela Tamefa Golerava***

*Piskura : Kotava.org gesia ~ ~ www.kotava.org*

**AVAPEBURA  
n° 86**

**Propositions relatives  
subordonnées disloquées  
(emploi adverbialisé  
des prépositions)**

Staren Fetcey  
(10/2014)

# Propositions relatives subordonnées disloquées : emploi adverbialisé des prépositions

Une proposition relative subordonnée est un acte d'énonciation qui suppose un antécédent, contrairement à une subordonnée conjonctive circonstancielle. Notons toutefois que cette terminologie ne recoupe pas forcément le même périmètre qu'en Français.

Si on laisse de côté le registre purement oral, les simples appositions ou autres schémas un peu hors norme, le Kotava connaît trois sortes différentes de subordonnées relatives :

- proposition introduite par un adverbe conjonctif ;
- proposition articulée sur un pronom relatif ;
- proposition disloquée sur préposition adverbialisée.

L'objet de cette note grammaticale concernera le bon usage du dernier cas, notamment dans les situations de préférence au 2<sup>ème</sup>.

Pour rappel, en Kotava, un simple complément participial (actif, passif ou complétif ; simple ou développé) n'est pas considéré comme une proposition, par le fait qu'il ne comporte pas de forme verbale conjuguée (ce qui est la marque signante d'une proposition, si on met de côté les propositions/phrases purement nominales qui sont des cas très particuliers). De même, on laisse en dehors les propositions gérondives qui ne rentrent pas dans le cadre des subordonnées relatives, mais sont des subordonnées absolues (obligatoirement raccordées à l'antécédent sujet de la principale).

## A) Propositions relatives sur adverbe conjonctif :

Ce sont les propositions introduites par un adverbe sériel à valeur conjonctive :

- *va mila mona veguduyul lize re irubá* (tu as construit cette maison **où** j'habite maintenant)
- *va kuftapa lusteyé kane va baroy pruvaal kadime mona al gabé* (j'achetai une grande hache **avec laquelle** j'ai coupé les trois pommiers derrière la maison)
- *diref vegungik koe widava gilorapayad batdume koe tawaday re irubá* (mes précédents voisins en ville étaient habituellement très bruyants **c'est pourquoi** j'habite maintenant à la campagne)

Ces propositions subordonnées peuvent être considérées comme des relatives dans la mesure où elles renvoient expressément à un antécédent, lequel peut être un nom ou une forme verbale conjuguée, voire lui-même une proposition complète.

En principe, ces subordonnées ne doivent pas être séparées de leur principale par un signe de ponctuation (pas de virgule donc), sauf effet stylistique.

## B) Propositions relatives articulées sur un pronom relatif :

- *me gildá va coba pu in al tavel* (je ne comprends pas **ce que** tu lui as enseigné)
- *va nikya nobá, do dana va mata doaca soe walziliv* (je fréquente une amie avec **laquelle** nous ne partageons pourtant presque aucun point commun)
- *datoyap dem centaxa moe azega tigrir, va dana kontan loote ixam al ulir* (il y a un grand broc rempli de vin sur la table, **dont** quelqu'un a déjà bu une grande partie)
- *va konoleksam xuye malkazawayá, tuke dan va konaka ja di roreduyú* (j'ai touché par hasard un petit héritage grâce **auquel** j'ai pu créer plusieurs entreprises)



En principe, une subordonnée connectée par le pronom « dan » doit être séparée de sa principale par une virgule. Par contre, avec le pronom « coba » il n'y en aura pas, car là la principale et la subordonnée partagent le même complément (mise en commun).

Ces exemples sont conformes et donc valables. Toutefois, je pense que de telles constructions devraient être évitées, au profit des solutions suivantes :

1) complément participial :

Dès lors qu'un complément participial (actif, passif ou complétif) est possible, cela doit être systématiquement privilégié :

- **va coba** rinon taveyena pu in me gildá (*je ne comprends pas **ce que** tu lui as enseigné*)

2) subordonnée relative disloquée sur préposition adverbialisée  
(voir ci-dessous)

### C) Propositions relatives disloquée sur préposition adverbialisée :

Si on pose que l'emploi de pronoms comme introductifs de propositions relatives est plutôt déconseillé, alors il reste à promouvoir un autre dispositif pour les cas de figure évoqués ci-dessus et remplacer l'emploi du pronom « dan ». Cette solution est celle que je nomme « proposition relative subordonnée disloquée sur préposition adverbialisée ». Chaque terme a son importance :

- **proposition** : l'ensemble comportera un verbe conjugué ;
- **relative** : la proposition dispose d'un antécédent dans la principale ;
- **subordonnée** : la proposition est dépendante de la principale et appartient à la même phrase ;
- **disloquée** : la subordonnée est disjointe de la principale, sans connecteur pronominal (mais un signe de ponctuation, le deux-points, à valeur subordonnante) ;
- **préposition** : le rapport sémantique à l'antécédent est exprimé au travers d'une préposition ;
- **adverbialisée** : ladite préposition est sous forme adverbiale (donc n'introduit aucun nom ou syntagme). Mais si sa forme est adverbiale, son rôle est en réalité de nature pronominale implicite.

Reprenons les exemples précédents :

- **Va nikya nobá : va mata doaca doon soe walziliv.** (*Je fréquente une amie avec **laquelle** nous ne partageons pourtant presque aucun point commun.*)

[**va nikya nobá** : proposition principale]

[**va mata doaca doon soe walziliv** : proposition relative subordonnée]

[**doon** : préposition « do » adverbialisée, dont l'antécédent est « nikya »]

[ : signe deux-points de ponctuation, indiquant la subordination des deux propositions]

- **Datoyap dem centaxa moe azega tigr : kontan vaon loote ixam al ulir.** (*Il y a un grand broc rempli de vin sur la table, **dont** quelqu'un a déjà bu une grande partie.*)

[**datoyap dem centaxa moe azega tigr** : proposition principale]

[**kontan vaon loote ixam al ulir** : proposition relative subordonnée]

[**vaon** : préposition « va » adverbialisée, dont l'antécédent est « centaxa »]

[ : signe deux-points de ponctuation, indiquant la subordination des deux propositions]

- **Va konoleksam xuye malkazawayá : va konaka ja tukeon di roreduyú.** (*J'ai touché par hasard un petit héritage grâce **auquel** j'ai pu créer plusieurs entreprises. // J'ai touché par hasard un petit héritage ; **grâce à cela** j'ai pu créer plusieurs entreprises.*)

[**va konoleksam xuye malkazawayá** : proposition principale]

[**va konaka ja tukeon di roreduyú** : proposition relative subordonnée]

[**tukeon** : préposition « tuke » adverbialisée, dont l'antécédent est « konoleksam »]

[ : signe deux-points de ponctuation, indiquant la subordination des deux propositions]

Dans ce dernier exemple, une formulation « *Va [konoleksam](#) xuye malkazawayá ; **tuke batcoba** va [konaka ja di roreduyú](#) » serait également possible, mais, personnellement, je la trouve lourde et peu élégante, et surtout dissociée. Quand bien même on voudrait focaliser sur « *c'est grâce a cela* » que le fait a pu se réaliser, je verrais davantage user de la particule de focalisation : « *Va [konoleksam](#) xuye malkazawayá : va konaka ja **to [tukeon](#)** di roreduyú ».**

Le symbole graphique témoin de la dislocation entre la principale et la subordonnée ne pourra être que le signe deux-points (en aucun cas le point-virgule dont la valeur est d'exprimer normalement une dissociation, là où on cherche au contraire à noter une subordination, une conséquence).

L'une des raisons à cette façon de formuler une relative sans recours à un pronom explicite tient à l'existence du mécanisme qui permet en Kotava d'adverbialiser n'importe quelle préposition. Une préposition adverbialisée contient obligatoirement une référence implicite à un antécédent, jouant ainsi une sorte de rôle pronominal. Cette façon de faire, un peu méconnue, peut être utilisée dans de nombreuses situations et a pour elle le mérite de la légèreté et de l'élégance.